

Nom : "VIGILANCE ET BIENVEILLANCE DE PROXIMITE POUR LES SENIORS NIMOIS"

1. Contexte

Les personnes âgées, sans contact extérieur se replient sur elles-mêmes et sont plus vulnérables. L'isolement est un facteur favorisant la perte d'autonomie physique et cognitive. Dans les villes, de plus en plus de personnes avançant en âge se retrouvent seules.

La Ville de Nîmes, comme la plupart des villes du sud, compte beaucoup de personnes âgées (23% de la population est âgée de plus de 60 ans dont 10% de plus de 75 ans) dont un certain nombre est peu ancré dans le tissu local car venu tardivement « prendre la retraite au soleil ».

2. But

Repérer les personnes âgées isolées, leur proposer des rencontres avec des bénévoles et, si possible, les orienter vers des activités de proximité pour qu'ils participent à la vie du quartier.

3. Déroulement

Un constat révélé par des faits : personnes décédées seules, retrouvées plusieurs semaines après, entrée aux urgences de l'hôpital par manque de suivi, visite d'habitat à rénover... Des personnes âgées vivent sans entourage, n'ont pas de visites et restent seules des journées entières.

Une réflexion a été engagée avec des professionnels de santé, des personnels du Conseil Général, du CCAS et des comités de quartier sur cette problématique. Il en est ressorti la nécessité de mettre en place un système de repérage de ces personnes reposant sur la vigilance des voisins mais aussi des professionnels sans pour autant trahir le secret professionnel ou la relation nouée avec le professionnel (infirmier, aide-ménagère,...).

Un moyen d'alerte, le numéro de téléphone mis en place l'été dans le cadre de la prévention des fortes chaleurs (plan canicule). Ce numéro est déjà connu d'un certain nombre de professionnels et de Nîmois puisqu'il est activé depuis 2004.

Suite à l'appel téléphonique le plus souvent du voisinage, le personnel du CCAS vérifie si cette personne est déjà connue du service. Un contact est pris avec la personne concernée pour lui proposer une visite à domicile de bénévoles d'une des cinq associatives caritatives qui participent à cette action.

La première visite pourra avoir lieu en présence d'un personnel de la Ville (CCAS ou Pôle santé).

Le public concerné est en général très âgé (supérieur à 80 ans). Il se retrouve isolé suite au décès du conjoint, à l'absence ou l'éloignement des enfants, à la perte des amis ou relations, à la méconnaissance des structures d'accompagnement existantes sur la Ville.

4. Partenaires principaux

Les associations caritatives : Croix Rouge, Petits frères des pauvres, Secours catholiques, Association protestante d'assistance, Equipes saint Vincent sont les intervenants à domicile.

La Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT) Languedoc Roussillon est partenaire de cette action qu'elle soutient financièrement.

5. Pour plus d'information

Ville de Nîmes, Place de l'Hôtel de Ville, 30033 Nîmes cedex 9

N° : 04 66 76 70 53

Marie Chantal BARBUSSE (élue), marie-chantal.barbusse@ville-nimes.fr

Odile VIDONNE, odile.vidonne@nimes.fr

Caroline NAPOLEON, assistante sociale CCAS, caroline.napoleon@ville-nimes.fr